



## Procès Verbal Du 24 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

**Etaient présents** : POLICE Gérard, BENOIST Romain, GODET Anne-Claire, Vincent GASTINEAU, Alexis POUPARD, BRANCHU Sabine, Alexandra ROUX, GEORG Fabrice

**Absents** : Florian LOIZEAU, Erol ASTARCI

**Absents excusés** : Jacques Antoine TOUBLANC, Sandrine ROZIER

**Pouvoirs** : Stéphane ANGELI donne pouvoir à Gérard POLICE

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Anne Claire GODET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1- Demande d'autorisation de Défrichage – Prée de Bron**

Monsieur le Maire rappel aux membres du conseil municipal présents les tenants et les aboutissants des travaux de la prée de Bron

Conformément à ce projet il convient que la collectivité dépose une demande d'autorisation de défrichage auprès des services de la DDT Maine et Loire par le biais d'un cerfa à compléter et à adresser, accompagné des pièces nécessaires au dépôt du dossier.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Mr le Maire à compléter et signer la demande d'autorisation de défrichage

**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

### **A-Utilisation des locaux communaux – Activité Danse**

Mme DUTERTRE Azrata a présenté une demande d'utilisation des locaux communaux (Salle loisirs Foot ou Salle des Associations du Bourg) afin de donner des cours de Danse, une utilisation de 2h par semaine serait nécessaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Mme DUTERTRE Azrata à utiliser une des deux salles communales 2h/ semaine

**FIXE** un tarif Annuel de 100 € pour l'utilisation des locaux

**INDIQUE** qu'une convention d'utilisation doit être rédigée afin de définir les modalités d'utilisation.



## Procès Verbal Du 24 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

**Étaient présents** : POLICE Gérard, BENOIST Romain, GODET Anne-Claire, Vincent GASTINEAU, Alexis POUPARD, BRANCHU Sabine, Alexandra ROUX, GEORG Fabrice

**Absents** : Florian LOIZEAU, Erol ASTARCI

**Absents excusés** : Jacques Antoine TOUBLANC, Sandrine ROZIER

**Pouvoirs** : Stéphane ANGELI donne pouvoir à Gérard POLICE

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Anne Claire GODET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1- Demande d'autorisation de Défrichage – Prée de Bron**

Monsieur le Maire rappel aux membres du conseil municipal présents les tenants et les aboutissants des travaux de la prée de Bron

Conformément à ce projet il convient que la collectivité dépose une demande d'autorisation de défrichage auprès des services de la DDT Maine et Loire par le biais d'un cerfa à compléter et à adresser, accompagné des pièces nécessaires au dépôt du dossier.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Mr le Maire à compléter et signer la demande d'autorisation de défrichage

**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

### **A-Utilisation des locaux communaux – Activité Danse**

Mme DUTERTRE Azrata a présenté une demande d'utilisation des locaux communaux (Salle loisirs Foot ou Salle des Associations du Bourg) afin de donner des cours de Danse, une utilisation de 2h par semaine serait nécessaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Mme DUTERTRE Azrata à utiliser une des deux salles communales 2h/ semaine

**FIXE** un tarif Annuel de 100 € pour l'utilisation des locaux

**INDIQUE** qu'une convention d'utilisation doit être rédigée afin de définir les modalités d'utilisation.